législature passera une loi contraire, et vous aurez immédiatement un conflit. (Ecoutez!)

L'Hon. M. HOLTON—Alors ils se battront. (Rires.) Il n'y aura plus de difficultés

sectionnelles alors!

L'Hon. A. A. DORION-Oh! non: pas la moindre! Je puis peut-être maintenant passer à la question financière du projet. Je n'essaierai pas de suivre le ministre des finances dans ce que j'admets avoir été l'habile exposition, ou plutôt l'habile manipulation des chiffres qu'il a faite l'autre jour. Quand cet-hon. monsieur a pu prouver à la satisfaction des BARING, des GLYNN et des principaux financiers anglais, que les placements qu'ils feraient dans le Grand Tronc leur rapporteraient au moins 11 pour cent, il n'est pas étonnant qu'il puisse faire voir à cette chambre que les finances de la confédération seront dans une condition très prospère, et que nous aurons chaque année un surplus d'au moins un million. (Rires.) D'après ce que je savais de ses prophéties antérieures, je pensais qu'il porterait ce aurplus à onze ou douze millions au moins, mais il a été assez modeste pour ne le porter qu'à un million seulement! Mais comment arrive-t-il même à ce surplus? Il prend, en premier lieu, le revenu de Terreneuve pour 1862. J'ai eu la curiosité d'en chercher la raison, et je trouve que le Yevenu de 1862 a été le plus élevé qu'il y ait, excepté 1860. (Ecoutez !) Ensuite il a pris le revenu du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et du Canada pour 1863-encore les chiffres les plus élevés. (Ecoutez!) avec tout cela, il se trouve encore un déficit de \$827,512. Même en supposant qu'au 31 décembre il avait un surplus d'un million ou d'un million et demi, je serai agréablement surpris si, à la fin de l'année courante, co million et demi ne se trouve pas réduit à un demi million ou peut-être moins, grace aux dépenses pour la milice et à la diminution des revenus. (Ecoutez!) Voici done le langage qu'il tient au pays pour lui faire adopter le projet de confédération: "J'aurai un million dont je ne saurai que faire, et je réduirai les droits à 15 pour cent." Mais l'hon. monsieur oublie qu'il lui faut pourvoir à la construction du chemin de fer intercolonial, ainsi qu'à l'entretien de cette force de terre et de mer que nous allons lever pour la défense du pays. (Ecoutez! écoutez!) Il oublie tout cela, et comme il éblouissait autrefois les futurs actionnaires du Grand Tronc en leur montrant des dividendes de 11 pour cent sur leurs placements,

il vient éblouir de la même manière le peuple des diverses colonies en lui faisant espérer qu'aussitôt la confédération obtenue, les droits de douanes vontêtre réduits à 15 pour (Ecoutez! écoutez!) Je vois dans les résolutions qui nous sont maintenant sou. mises quelques propositions sur lesquelles je désire attirer l'attention de la chambre. La première comporte que la confédération devra nourvoir à la construction du chemin de fer intercolonial, qui coûtera certainement vingt millions de plastres, dont l'intérêt, à 5 pour cent, s'élèvera à une somme d'un million par année. (Ecoutes! écoutes!) Ensuite, nous sommes tenus de payer à Terreneuve \$150,000 par année pour le prix de sos terres minières, tandis que dans les autres provinces toutes les terres publiques sont abandonnées aux gouvernements locaux. Mais ce n'est pas tout, car pour administrer ces précieux terrains, il nous faudra établir à Terreneuve un département des terres de la couronne, sous la direction du gouvernement général; et si quelque hon. membre désire connaître quelque chose du coût probable d'un pareil établissement, il n'a qu'à examiner un rapport qui nous a été soumis hier soir: il y verra qu'il n'y a pas moins de soixante ou soixante-dix officiers au département des terres de la couronne, et que quelques huit ou dix nouvelles nominations ont été faites dans ce département depuis le mois de mars dernier, époque à laquelle fut formé le gouvernement actuel. (Ecoutez! écoutez!) Ce rapport est aussi très intéressant à d'autres points de vue. Il démontre que durant cette période il n'y a pas un seul département du gouvernement dont le personnel n'ait été augmenté, excepté celui du proc.-gén. Est, qui se contente encore des trois employés qui y étaient lors de son retour au pouvoir. (Ecoutes!) Ce rapport fait voir le nombre de nouveaux employés qui ont été nommés depuis l'année dernière dans tous les départements-et plusieurs d'entre eux ont été pris dans cette chambre et nommés à des emplois publics afin de faire place ici à d'autres.

L'Hon. M. HOLTON—Oh! il n'y en a

que quatre. (Rires.)
L'Hon. A. A. DORION-De plus, le Nouveau-Brunswick va recevoir un subside spécial de \$63,00!) par année pendant dix ans. Cette somme est donnée à cette province pour subvenir à ses dépenses locales et lui permettre d'échapper à la nécessité de recourir à la taxe directe.